

**COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU 31 MARS 2021
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

I – ADMINISTRATION GENERALE

1- Tenue de la séance à huis clos

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De tenir la séance du Comité à huis clos**

2- Animation socio-culturelle et sportive

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De désigner un représentant de chaque commune adhérente de notre syndicat en tant que membre de droit :**

Cantaron

Nice

Tourrette Levens

Saint André de la Roche

Monsieur BLANIC Jean-Marc

Madame KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima

Monsieur VITALE Pierre

Monsieur CIFFREO Christian

II – FINANCES

1- Compte Administratif 2020

L'exécution budgétaire 2020 du SIVOM de l'ABADIE fait apparaitre en section de fonctionnement les masses suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 211 674.30 euros (dont 1378.33 euros de charges financières rattachées), pour une prévision budgétaire initiale de 279 744 euros (soit un taux d'exécution de 75.6%).
- Recettes de fonctionnement : 269 749.54 euros (soit un taux d'exécution de 96.4%).

Dans le détail, les dépenses correspondent aux chapitres suivants :

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : 58 669.85 € (prévision : 60 000 €, soit un taux de réalisation de 97.7%).
- **Chapitre 012 Charges de personnel** : 127 949,48€ (prévision : 146 215 €), soit une réalisation de 87.5%.

Il est rappelé qu'à compter de 2020, les dépenses relatives aux mises à disposition des agents de la Commune de Saint-André de la Roche et du SIVOM val de Banquière ont été enregistrées sur le chapitre 012.

Il est également rappelé que le SIVOM de l'Abadie participe depuis l'année 2020 à la mutualisation des postes de Directeur Général des Services et de Responsable du pôle technique (avec la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM de l'Abadie).

La différence s'explique par la période de fermeture de l'école et du service périscolaire liée au confinement : les agents n'ont pas été mis à disposition.

- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** : 9 501.90 € (prévision : 14 702 €, soit une réalisation de 64.6%). Apparaissent sur ce chapitre les subventions versées aux associations (9 500 € en 2020). Les 1,9 € restant correspondant à des écritures de régularisations liées au prélèvement à la source sur les salaires.

- **Chapitre 66 Charges financières** : 7 707.07 € (prévision : 8 827 €, soit un pourcentage de réalisation de 87.3%).

- **Chapitre 042 Opérations d'ordre** : 7 846 €, correspondant aux opérations d'amortissement des immobilisations.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 269 749.54 euros, et se décomposent de la façon suivante :

- **Chapitre 013 Atténuations de charges** : 1 566.09 € (prévision : 500 €). Ces recettes sont liées aux indemnités journalières de la CPAM (maladies des personnels non titulaires).

- **Chapitre 70 Produits des services** : 500 € (prévision : 14 500 €). Ces recettes sont relatives aux participations des familles aux activités réalisées par la Petite Ferme. L'écart entre les prévisions et la réalisation s'explique : les recettes caf prévues sur chapitre ont été comptabilisées en chapitre 74 et les participations des familles aux services périscolaires reversées par le sivom seront régularisées début 2021 (prévision 6000 €)

- **Chapitre 74 Dotations et participations** : 267 682.87 € (prévision : 264 244 €), dont :

Participations des Communes membres : 256 367 €

Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 3 800 € (petite ferme) et 5695.71 € (périscolaire)

Subventions de l'Etat au titre des contrats aidés : 1 724.16 €

FCTVA : 96 €

- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 0.58 €

L'exécution budgétaire 2020 laisse donc apparaître un résultat de 58 075.24 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté d'un montant de 221 972.05 euros. Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 est par conséquent un excédent d'un montant de 280 047.29 euros.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève pour l'année 2020 à 66 918.32 euros, dont :

- pour les dépenses d'équipement : 26 211.18 euros :

Equipements et mise aux normes de l'école Jean de la Fontaine : 11 411.35 €

Aménagements du plateau sportif : 14 199.83 €

Aménagements de la petite ferme : 600 €

- remboursement du capital de la dette : 40 707.14 €

Les recettes d'investissement s'élèvent pour 2020 à 15 455 euros, dont :

- FCTVA : 7 609 €

- Opérations d'ordre (amortissements des immobilisations) : 7 846 €

La section d'investissement laisse apparaître un déficit 2020 d'un montant de 51 463.32 euros. Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 37 166.27 euros.

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 est par conséquent un déficit d'un montant de 14 297,05 euros.

Les résultats de l'exercice 2020 sont donc les suivants :

Excédent de fonctionnement 280 047,29 euros

Déficit d'investissement 14 297,05 euros

Soit un excédent global 2020 général de 265 750,24 euros.

Il convient donc de se prononcer sur le Compte Administratif 2020 détaillé ci-avant.

Monsieur SARETTA, Président du SIVOM, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité

- **D'adopter le Compte Administratif 2020 comme détaillé ci-dessus.**

2- Compte de Gestion 2020

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **de statuer sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives ;**
- **de déclarer que le compte de gestion 2020, dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;**

3- Affectation du résultat 2020

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :**
 - **Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 14 297,05 euros**
 - **Compte 002 – résultat de fonctionnement capitalisé : 265 750.24 euros**
- **D'approuver le compte de résultat 2020 dont l'excédent global de clôture s'élève à 265 750.24 euros.**

4- Budget Primitif 2021

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2021 qui prévoit :**
 - . **en section de fonctionnement 272 137 € de dépenses et 537 887.24 € de recettes (dont 265 750.24 € de report d'excédent)**
 - . **en section d'investissement 560 292.56 € de dépenses (dont 448 044.03 € de restes à réaliser) et 728 804.72 € de recettes (dont 608 556.19 € de restes à réaliser)**

LE PRESIDENT

D.SARETTA

AFFICHE LE 16/04/2021